



Ville d'Haveluy

Haveluy, ma Ville

Tél : 03.27.44.20.99

Fax : 03.27.44.63.21

mairie@haveluy.fr

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE SYNTHÈSE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES

I. GENERALITES

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe stipule que « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de la commune au cours de l'exercice comptable 2020.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement
à Mr le Maire - Hôtel de ville – 59255 Haveluy

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec la délivrance des autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (rappel des principaux financeurs : l'Europe, l'Etat, les collectivités territoriales...)

Le compte administratif 2020 s'établit comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	0,00	262 113,47	0,00	54 338,36	0,00	316 451,83
Opérations de l'exercice	425 184,40	276 644,53	2 296 003,69	2 555 163,22	2 721 188,09	2 831 807,75
TOTAUX	425 184,40	538 758,00	2 296 003,69	2 609 501,58	2 721 188,09	3 148 259,58
Résultats de clôture	0,00	113 573,60	0,00	313 497,89	0,00	427 071,49
Restes à réaliser	565 120,00	275 000,00	0,00	0,00	565 120,00	275 000,00
TOTAUX CUMULES	565 120,00	388 573,60	0,00	313 497,89	565 120,00	702 071,49
RESULTATS DEFINITIFS	176 546,40	0,00	0,00	313 497,89	0,00	136 951,49

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultat de clôture" et "résultats définitifs".

Le total cumulé des **Recettes** s'élève à **3 423 259,58 €**

Le total cumulé des **Dépenses** s'élève quant à lui à **3 286 308,09 €**

soit un bilan financier excédentaire de **136 951,49 €**

Pour mémoire, il était de

- 54 338,36 €** en 2019
- 114 744,65 €** en 2018
- 143 365,57 €** en 2017
- 160 279,19 €** en 2016
- 225 866,92 €** en 2015
- 57 010,97 €** en 2014

L'excédent net de fonctionnement retrouve le niveau des exercices 2017 et 2018. Les dépenses réelles de fonctionnement (2 171 797,71 €) ont diminué de 11,94 % par rapport à l'exercice 2019 tandis que les recettes réelles de fonctionnement (2 496 341,02 €) ont augmenté de 0,70 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

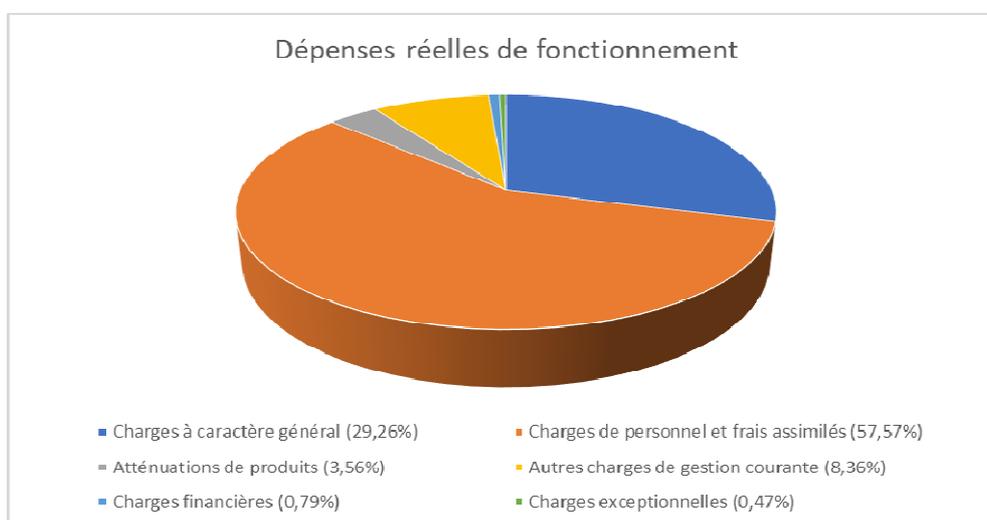
Résultat de fonctionnement 2020

Dépenses de fonctionnement	2 296 003,69 €
Recettes de fonctionnement	2 555 163,22 €
Résultat excédentaire de fonctionnement 2020	259 159,53 €
Excédent 2019 reporté	54 338,36 €
Excédent global de fonctionnement	313 497,89 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses réelles, excluant les mouvements d'ordre, s'élèvent à 2 171 797,71 € contre une prévision de 2 263 300 € soit un taux de réalisation de 95,96%.

OPERATIONS Dépenses	CA 2019	% / Total charges courantes	CA 2020	% /Total charges courantes	EVOLUTION 2019/2018
011 charges à caractère général	799 292,51	32,41%	635 419,74	29,26%	-20,50 %
012 charges de personnel	1 346 573,38	54,59%	1 250 316,43	57,57%	-7,15%
014 atténuations de produits	12 696,00	0,51%	77 306,08	3,56%	/
65 charges courantes	280 500,75	11,37%	181 326,37	8,36%	5,86%
66 charges financières	18 767,76	0,76%	17 139,90	0,79%	-35,35%
67 charges exceptionnelles	8 574,55	0,35%	10 289,19	0,47%	-20,00%
Total dépenses réelles	2 466 404,95		2 171 797,71		



Les charges à caractère général (chapitre 011)

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, les fournitures scolaires, les locations mobilières et immobilières, les frais liés au centre de loisirs, les transports, les frais d'intervention sur les réseaux, les honoraires des intervenants extérieurs, les taxes foncières des propriétés communales, etc. s'élèvent à 635 419,74 € (soit un réalisé de 92,40%) et représentent 29,25% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles connaissent une diminution de 20,50 % par rapport à 2019 due principalement à la crise sanitaire.

Principales observations :

A l'article 6042, les dépenses correspondent aux coûts des activités proposées pendant les ALSH, le coût des repas confectionnés pour la restauration scolaire et les droits d'entrée à la piscine dans le cadre scolaire. Le montant 2020 est inférieur à celui de 2019 de 58 487,86 €.

Cette diminution s'explique par la fermeture des écoles durant plusieurs semaines en raison de la pandémie de Covid 19. Egalement, l'organisation des accueils de loisirs a été réduite voire supprimée à certaines périodes.

Les dépenses d'énergie (article 60612) notamment de chauffage sont quant à elles identiques à celles de 2019. Cela est dû à l'aération et à la ventilation plusieurs fois par jour des bâtiments scolaires et communaux conformément au respect des protocoles sanitaires mis en place pour lutter contre la propagation du virus.

L'achat de fournitures administratives, notamment de papier, a évolué de 1,26%. Cela s'explique par la délivrance d'attestations dérogatoires de déplacement aux administrés et à l'impression des devoirs pour les enfants ne disposant pas d'imprimante à leur domicile.

Les dépenses de petits équipements ont progressé de 11,18% par rapport à 2019. Le montant des achats de masques, de désinfectant, de gel hydroalcoolique, de gants, de visières et panneaux de protection en plexiglass s'est élevé à la somme 9 599,23 €.

Par contre, en raison de l'annulation de la plupart des festivités, l'article 6232 a diminué de 42 035,74 €.

Les frais de transports collectifs ont baissé de moitié (moins 17 161,30 €) compte tenu de la fermeture des piscines et de la cantine scolaire pendant plusieurs mois.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles présentent un montant de 1 250 316,43 € en baisse de 7,15% par rapport à 2019. Trois agents des services techniques ont fait valoir leur droit à la retraite (1 départ au 30 juin, 1 départ au 30 novembre et 1 départ au 31 décembre).

Un agent a été recruté au 1^{er} avril et affecté au sein des services techniques. Afin de renforcer le service jeunesse, la commune a procédé au recrutement d'un agent d'animation au 1^{er} septembre.

La rémunération du personnel titulaire a augmenté de 0,50%.

Celle du personnel non titulaire, constituée principalement des salaires versés aux animateurs des ALSH, a diminué de près de 60% (la plupart des accueils de loisirs ayant été supprimés).

Les dépenses relatives à l'emploi des « PEC (Parcours Emploi Compétences) » ont connu une baisse de 21,10% soit 34 715,37 €. Elles avaient subi une hausse de 24,4 % en 2019. Nous retrouvons donc une situation équivalente à celle de 2018.

Les charges de personnel représentent 57,57% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Elles correspondent au reversement de fiscalité. La commune a reversé à la CAPH, l'attribution de compensation d'un montant de 64 382,08 € correspondant à la contribution au traitement des eaux pluviales réglée au SIDEN-SIAN. Dans le cadre de la péréquation horizontale, la commune a reversé 12 148 € (-4,32% par rapport à 2019). Quant à la recette provenant de la redistribution de ce fonds de péréquation (art. 73223), elle s'élève à la somme de 65 606 € (+4,79% par rapport à 2019).

Les Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles se montent à 181 326,37 € et ont diminué de près de 100 000 € par rapport à 2019. La CAPH a versé au SIDEN-SIAN, au titre de ces nouvelles compétences, la contribution des eaux pluviales (64 382,08 €) qu'elle a ensuite récupéré auprès de la commune sur les attributions de compensation (cf. chapitre 014). Les subventions octroyées aux associations ont diminué de 24 708,30 € soit 37,34 %. En raison des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, de nombreuses associations n'ont pas eu d'activité et n'ont donc pas présenté de demande de subvention à la commune. Elles représentent 5,86 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières (chapitre 66)

Le remboursement des intérêts d'emprunts d'un montant de 17 139,90 € diminuent logiquement en raison du « vieillissement » des contrats et à l'absence de conclusion de nouveaux emprunts (-8,67% par rapport à 2019).

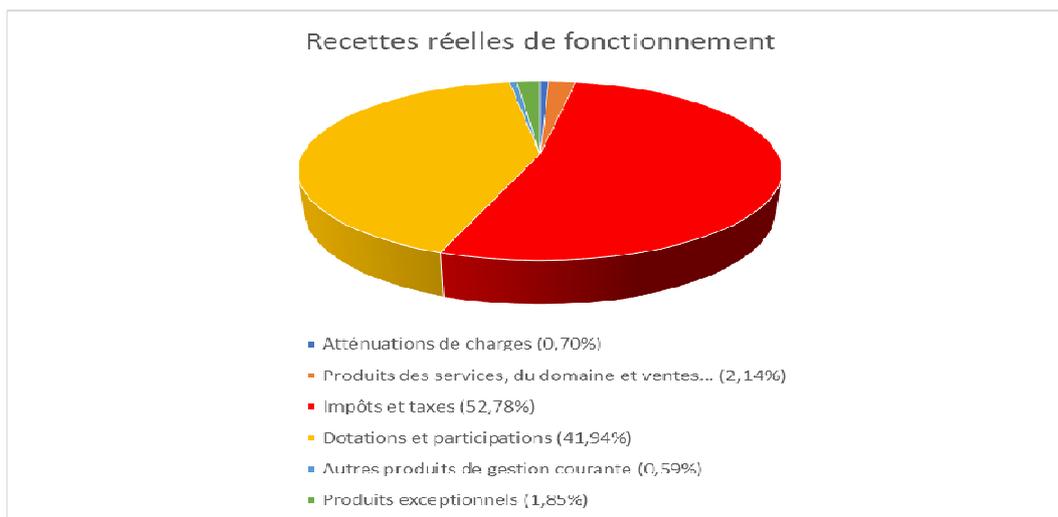
Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles s'élèvent à la somme de 10 289,19 €. Le montant du versement des bourses scolaires aux élèves « post collège » a diminué de 250 € soit 5 boursiers de moins par rapport à l'exercice 2019.

RECETTES de FONCTIONNEMENT

Le total des recettes réelles est de 2 496 341,02 € dont 45 000 € provenant d'une cession de terrain. Si l'on déduit cette vente du montant total, elles sont en diminution de 22 009,93 €.

OPERATIONS RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	%total recettes réelles	CA 2020	%total recettes réelles	EVOLUTION 2019/2018
013 atténuations des charges	16 052,95	0,65%	17 477,10	0,70%	8,87%
70 produits des services	90 530,75	3,65%	53 503,60	2,14%	-40,90%
73 impôts et taxes	1 296 588,30	52,30%	1 317 538,11	52,78%	1,62%
74 dotations et participations	1 050 836,33	42,39%	1 046 861,27	41,94%	-0,38%
75 autres produits de gestion courante	19 342,62	0,78%	14 722,86	0,59%	-23,88%
77 produits exceptionnels	5 533,10	0,22%	46 238,08	1,85%	/
Total des recettes réelles	2 478 884,05		2 496 341,02		



Chapitre 013 comprend les remboursements sur rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail. La participation salariale aux chèques déjeuner est comptabilisée à l'article 6479.

Chapitre 70 comptabilise le produit des concessions dans le cimetière, le produit des redevances d'occupation du domaine public communal (principalement ENEDIS, GRDF, ORANGE...), les ventes de repas à la cantine scolaire, les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires (garderie, ALSH...).

Le total des recettes du chapitre 70 est amputée de 37 027,15 € par rapport à 2019. Les demandes de concession dans le cimetière ont considérablement augmenté : 4950 € en 2020 / 1500 € en 2019. En raison de la crise sanitaire, le produit des services communaux (cantine, ALSH...) a diminué de 37 619,70 €.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 52,78% des recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de 1,62% par rapport à 2019.

Rappel, les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis 2014.

Les principales recettes du chapitre :

le produit des taxes locales : 827 083,00 € (+2,39% par rapport à 2019)

la dotation de solidarité communautaire : 217 718,03 € (-3,11% par rapport à 2019)

la taxe additionnelle aux droits de mutation : 71 665,44 € (+2,91% par rapport à 2019)

la taxe sur l'électricité : 35 736,61 € (+0,51% par rapport à 2019)

le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 65 606,00 € (+4,79% par rapport à 2019).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat et également la participation aux emplois aidés. Elles représentent 41,94% des recettes réelles de fonctionnement soit 0,38% de moins par rapport à 2019.

La dotation globale de fonctionnement s'élève à la somme de 776 749,00 € soit 2 856 € de plus. Cette hausse est due principalement à l'augmentation du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2020 (+44). L'évolution de la population DGF est prise en compte dans le calcul de la dotation forfaitaire. L'attribution du fonds départemental de péréquation de la TP a augmenté de 1 609, 16 €.

Les compensations au titre des exonérations consenties par l'Etat sur le calcul du produit des taxes locales est en hausse de 10 214 €.

Chapitre 75 : Il concerne principalement le produit des locations de salles ainsi que la perception de loyers. En raison de la crise sanitaire, la salle des fêtes municipale n'a plus été donnée en location depuis mars 2020. La perte de recettes est de 18,65% par rapport à 2019.

Chapitre 77 : Il comptabilise principalement la cession par la commune de 2 parcelles de terrain au prix de 45 000€.

Le solde de la section de fonctionnement propre à l'exercice est excédentaire de 259 159,53 €. En ajoutant l'excédent reporté de fonctionnement 2019, à savoir 54 338,36 €, le résultat cumulé 2020 s'élève 313 497,89 €. Il était de 105 124,89 € en 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2020

Dépenses d'investissement	425 184,40 €
Recettes d'investissement	276 644,53 €
Résultat de l'exercice 2020	-148 539,87 €
Excédent 2019 reporté	262 113,47 €
Excédent global 2019	113 573,60 €
Solde déficitaire des restes à réaliser	-290 120,00€
Déficit global d'investissement 2019	-176 546,40 €

Ce déficit de clôture est couvert par l'excédent de fonctionnement 2020 qui s'élève à 313 497,89 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT:

Elles s'établissent en 2019 à 425 184,40 €

Le montant des restes à réaliser au 31.12 s'élève à 565 120,00 €.

DETAIL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2020

A - OPERATIONS FINANCIERES :

108 279,62 €

dont :

Article 1641 (emprunts en euros) :

56 368,52 €

. Remboursement part capital

56 368,52 €

Article 16876 (autres établissements publics locaux) :

51 911,10 €

. Acquisition terrains EPF

51 911,10 €

B - OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES :	137 081,48 €
dont :	
<u>Article 2033 (frais d'insertion) :</u>	864,00 €
. Solde honoraires bureau de contrôle et CSPA pour le remplacement du bardage façade sud de la salle des fêtes	864,00 €
<u>Article 2051 (logiciels) :</u>	8 791,68 €
. Licences progiciels	8 791,68 €
<u>Article 2128 (Autres agencements et aménagement de terrain) :</u>	16 537,20 €
. Fourniture et pose d'un portail et d'un portillon au jardin partagé	4 254,00 €
. Fourniture et pose d'un sol souple école maternelle des Grands Champs	12 283,20 €
<u>Article 21312 (Bâtiments scolaires) :</u>	31 968,49 €
. Remplacement porte d'entrée bâtiment A école publique mixte	4 113,19 €
. Travaux de réfection de l'acrotère bâtiment E école publique mixte	27 855,30 €
<u>Article 21318 (autres bâtiments publics) :</u>	7 725,64 €
. Remplacement portes salle de javelot	7 725,64 €
<u>Article 2151 (réseaux de voirie) :</u>	29 815,74 €
. Réfection trottoirs rue J. Jaurès	14 820,00 €
. Réfection de l'enrobé partie rue P. Vaillant Couturier	14 995,74 €
<u>Article 2152 (installations de voirie) :</u>	27 782,36 €
. Fourniture et pose de 2 feux comportementaux rue J. Jaurès	27 782,36 €
<u>Article 21533 (réseaux câblés) :</u>	6 046,51 €
. Réfection fibre internet écoles	6 046,51 €
<u>Article 21534 (réseaux d'électrification) :</u>	1 214,64 €
. Branchement électricité feux comportementaux	1 214,64 €
<u>Article 2183 (Matériel de bureau et informatique) :</u>	4 655,22 €
. 1 fauteuil de direction	355,93 €
. 1 switch école publique mixte	675,29 €
. 5 postes informatiques Windows 10	3 294,00 €
. 1 Armoire	330,00 €
<u>Article 2188 (autres immobilisations corporelles) :</u>	1 680,00 €
. 1 traceuse ligne terrain de football	1 680,00 €

C - OPERATIONS : **121 001,10 €**

Dont :

915 - AP13.01 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE **75 465,90 €**

Art.21534 . Rénovation de l'éclairage public rues H. Blot, G, F, des Fougères... 75 465,90 €

918 - TRAVAUX ACCESSIBILITE **14 466,00 €**

Art.2031 . Etudes géotechniques, relevé topographique, diagnostic amiante et plomb Mairie 14 466,00 €

919 - TRAVAUX AMENAGEMENT SALLE OMNISPORTS **31 069,20 €**

Art.2031 . Honoraires assistance à maîtrise d'ouvrage pour projet transformation salle de tennis en salle omnisports, relevé topographique, diagnostic amiante et plomb, bureau de contrôle et mission CSPA 31 069,20 €

TOTAL DEPENSES REELLES (A + B + C).....	366 362,20 €
--	---------------------

RECETTES d'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement réalisées se décomposent comme suit :

- art. 1321 Subvention Etat : **3 763,60 €** solde subvention FIPDR pour implantation d'une vidéo protection urbaine

- art. 1323 Subvention Département : **1 000,00 €** au titre du dispositif « aménagement des trottoirs le long des routes départementales (RD 40 – rue Jean Jaurès)

- art. 13251 Fonds de concours de la CAPH : **15 465,75 €**

Dont :

Travaux de reconstruction de l'éclairage public : 8 411,08 €

Travaux de voirie : 7 054,67 €

Rappel : Les fonds de concours sont d'un montant limité à 50% de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.

- art. 1342 Amendes de police : **17 363,98 €** (fourniture et pose de feux comportementaux rue J. Jaurès)

- art. 10222 Fonds de compensation de la TVA : **50 287,68 €**

- art.10226 Produit de la taxe d'aménagement : **10 088,00 €** en baisse/2019 (16 439,56€)

- art.1385 Redevance R2 : **3 143,01 €**

Le total des recettes réelles d'investissement hors virement de la section de fonctionnement et opérations patrimoniales s'élèvent en 2020 à 152 438,55 €

Le montant des restes à réaliser est de 275 000 € (article 1323 : subvention au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la salle de tennis en salle multisports).

Affectation des résultats 2020

Résultat de la section de fonctionnement à affecter : **313 497,89 €**

Compte tenu du besoin de financement en investissement, il convient donc d'affecter le résultat de financement 2020 comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (compte 1068) : **176 546,40 €**

Excédent reporté en section de fonctionnement (chapitre 002) : **136 951,49 €**

Cette note sera accessible sur le site internet de la ville.

Le Maire,

Jean-Paul RYCKELYNCK